



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Savoie
Commune de Villaz

ARRETE MUNICIPAL
N° 201- 2024

**COMMISSIONNEMENT DE MADAME MARINE GREGOIRE EN MATIERE D'INFRACTION A
L'URBANISME**

Le Maire de la Commune de Villaz,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L.480-1 et suivants, R.610-1 et R.480-3 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT que pour assurer la protection du cadre de vie et que pour gérer au mieux le patrimoine foncier communal et son environnement, il convient de commissionner un agent pour constater les infractions aux règles d'urbanisme et les verbaliser ;

CONSIDERANT que Madame Marine GREGOIRE a prêté serment devant Madame la Présidente du Tribunal d'Instance de Bonneville en date du 7 octobre 2015, afin de jurer de bien et fidèlement remplir ses fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de cette mission.

ARRETE

ARTICLE 1 – Madame Marine GREGOIRE, Responsable de la cellule droit des sols du Grand Annecy, est désignée pour rechercher, constater par procès-verbal et verbaliser sur le territoire communal les infractions aux règles d'urbanisme, et est notamment habilité à dresser les procédures prévues par les articles du Code de l'urbanisme.

Elle devra être porteuse du présent commissionnement au cours de l'accomplissement de ses missions.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Commune de Villaz dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date d'affichage ;
- à compter de la réponse de la commune de Villaz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

ARTICLE 3 – Ampliation du présent arrêté sera affichée selon la procédure légale et adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, Madame la Procureure de la République du Tribunal Judiciaire d'ANNECY, et notifiée à l'intéressé.

Fait à Villaz,
Le 15 novembre 2024

Le Maire,
Christian MARTINOD.

